REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº80-209 du 25 Juillet 1980

chargeant le Camarade VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolution-naire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, notamment son article 64.
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;

DECRETE:

Article ler. En application de l'article 64 de la Loi Fondamentale, le Camarade VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Président de la République pendant la période de congé du Chef de l'Etat qui court du Lundi 28 Juillet au Dimanche 31 Août 1980 inclus.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 SPD 4 IGE et ses Sections 4 Ministères 22 Cab.Mil. 2 DPE-DAJL-INSAE 6 BN-UNB-ISJ 6 ONEPI-Gde Chanc.-DCCT 3 JORPB 1.